

LE POLITIQUE.

PRINX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste.

Les abonnemens commen-
cent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'ar-
gent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Affaires d'Espagne. Bonnes dispositions du Midi en faveur du gouvernement. Nouvelles du théâtre de la guerre. — Cours de M. de Rossi. — Ordonnance relative à la gendarmerie française. — Lettre d'Alexandre Dumas. — Chronique judiciaire. — Banque Belge. — Réclamations de la Prusse contre la loi relative aux céréales en Hollande. — Séance de la chambre belge. — Adoption de la loi relative à la poste aux lettres. — Régence de Liège. — St. Pétersbourg. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 11 novembre. — Il vient d'arriver à Paris trois courriers partis de Madrid le 5. Les affaires publiques continuaient à présenter l'aspect le plus rassurant, et la confiance dans le gouvernement était telle qu'en deux jours, les cours des rentes s'étaient élevés de 16 p. c. Le général Alava, qui conserve l'ambassade de Londres, va se rendre dans cette capitale en passant par Paris. Les trois candidats présumés pour la présidence des procuradors, sont des patriotes éprouvés. L'enthousiasme des provinces du Sud se soutient: Alicante seule a offert 21,000,000 de réaux pour l'armement des volontaires.

— On lit dans le *Journal de Paris*:

« Les carlistes occupent la route de Tolosa à Pamplone jusqu'à Aizcorbé. Trois bataillons de Navarre ont reçu la dernière levée, qui est sans armes et mal disposée: beaucoup désertent déjà. Tout est très cher en Navarre, et l'armée carliste souffre beaucoup.

« Sagastibelza a pris le commandement général du Guiposcoa; il a envoyé un bataillon à Iruu et un autre à Renteria. On pense que don Carlos veut menacer Saint Sébastien.

« Le corps anglais doit se réunir à Cordova sous Vittoria.

« Don Sébastien a rejoint don Carlos le 4 à Leumberry. Tout prouve qu'il a été transporté en Espagne par un bâtiment venu d'Angleterre.

— Les journaux de la frontière publient la proclamation de don Carlos, par laquelle il se démet du commandement général de ses troupes et en investit le comte de Casa-Eguia.

Ces feuilles confirment la nouvelle des mouvements des auxiliaires anglais. Ils ont quitté Bilbao, qui n'a plus besoin d'eux, pour se porter vers Vittoria et Santander. Leur artillerie a été dirigée sur cette dernière place.

— On lit dans le *Mémorial Bordelais*:

« Il est très difficile d'avoir des renseignements exacts sur ce qui se passe à la frontière d'Espagne. Chaque parti donne tour à tour sa version, et c'est pour dire tout le contraire de ce qui avait été dit déjà. Ainsi aujourd'hui, d'après quelques lettres, ce n'est plus don Carlos qui aurait eu le dessus dans l'affaire des 27 et 28, ce serait Cordova. Ecoutez d'autres correspondances: Cordova a été plus battu que jamais. Où est la vérité dans ces assertions contradictoires? Nous ne nous chargerons pas de la décider.

— Aujourd'hui, les cours de droit ont commencé à la faculté de Paris. M. Rossi, professeur de droit constitutionnel, dont le cours fut troublé l'année

dernière, a été applaudi à son entrée dans la salle et à sa sortie. Les élèves ont prêté au professeur la plus bienveillante attention. M. Rossi a annoncé que son cours serait positif, qu'il examinerait si ce que nous avons est bon sans rechercher s'il y a mieux. Nous verrons ce qui est, a-t-il dit, et quand vous l'aurez vu et apprécié, ce sera à vous de porter un jugement en connaissance de cause.

— On mande de St. Etienne (Loire):

« L'élévation sensible que la houille vient de subir dans son prix, causée à la fois par l'abondance des demandes du dehors, une plus grande consommation intérieure, et par l'inondation de plusieurs puits qui ne peuvent plus être exploités pour le moment, inspire des inquiétudes sur le sort de diverses industries auxquelles ce précieux combustible est nécessaire. C'est tout au moins une fâcheuse augmentation de dépenses qui aggravera cet hiver la position des ouvriers. »

Une ordonnance du 29 octobre, relative au serment des militaires du corps de la gendarmerie, porte ce qui suit:

« Tout officier, sous-officier ou militaire du corps de la gendarmerie, prêtera devant le tribunal civil de première instance dans le ressort duquel il est ou sera employé, le serment dont la teneur suit:

« Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume; je promets en outre d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé; et, dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. »

« Ce serment sera prêté, savoir:

« Par les militaires de tout grade faisant actuellement partie du corps de la gendarmerie, dans le délai de trois mois, à dater de la promulgation de la présente ordonnance.

« Par ceux qui seront désormais admis dans ledit corps dans le mois qui suivra leur incorporation, à peine de voir suspendre toute espèce de solde et d'allocation, depuis l'expiration de ce délai jusqu'à l'époque de la prestation de serment. »

— La ville de Rouen est en marché avec M. Dantan pour faire couler en bronze la statue de Boieldieu, dont on a vu le plâtre au salon. Rouen a déjà, comme on sait, érigé une statue à Corneille.

— M. David, sculpteur, est chargé de faire le buste de M. de Rigny. Une empreinte en plâtre a été prise samedi sur les traits peu altérés de l'amiral.

— En réponse à la nouvelle publiée par plusieurs

journaux de la mort de M. Alexandre Dumas, nous donnons le fragment suivant d'une lettre adressée à son secrétaire, M. F....

« Je suis de retour à Naples de la Sicile après un voyage très-fatigant, mais très-beau, en somme bien portant, et revenant au commencement du mois de décembre je t'embrasserai.

« Nous avons essayé une tempête affreuse qui a tellement fait croire à Naples que nous étions perdus, que les journaux ont annoncé ma mort. Je tremble que cette stupide nouvelle ne se soit répandue à Paris et ne t'ait effrayé; je m'empresse donc de te rassurer en t'embrassant comme je t'aime. »

— Si l'on parle de M^{me} Damoreau au foyer de l'Opéra pour imprimer des regrets, on ne parle pas moins de cette actrice au foyer de l'Opéra-Comique. Son engagement est le sujet de toutes les conversations qui vont grand train au gré de l'imagination des habitués. Cet engagement est au moins de 60,000 fr. et peut selon les circonstances, s'élever plus haut.

— L'embarquement des troupes pour Oran est entièrement terminé. Le *Duquesne* est parti le 28 octobre, le *Scipion* le 1^{er} novembre, la *ville de Marseille* le 3, chacun de ces vaisseaux, portait environ 1,100 hommes, en tout 3,300 hommes. Les 500 hommes restans seront pris à Port-Vendre même par l'*Agathe*.

Un jour de la semaine dernière, la soirée était belle, et plusieurs personnes se promenaient aux Champs-Élysées. Deux jeunes gens aperçurent une femme qui paraissait peu âgée et d'une mise élégante, mais qui semblait plutôt fuir que se promener; elle se dirigeait par les allées isolées, comme pour éviter les regards, et témoignait, en se retournant de temps à autre, la crainte d'être suivie. Cette crainte et son espèce de course vers la Seine parurent aux deux jeunes gens déceler un projet sinistre; sans s'approcher de cette femme d'une manière indiscrete, ils s'attachèrent à ses pas, et s'avancant du même côté qu'elle, ils ne la perdirent pas de vue; bientôt, la rivière étant proche, sa marche devint plus rapide, ils la virent monter avec vivacité sur le parapet, se précipiter dans les flots, et quand ils arrivèrent au bord de la rivière, la personne qui venait de s'y jeter avait disparu. Peu après, elle reparut immobile, étendue sur l'eau et entraînée par le courant vers le pont d'Iéna; ils suivirent la même direction appelant au secours, et bientôt un assez grand nombre de personnes se trouvèrent réunies; elles s'étaient procuré des cordes, mais pas une d'elles ne savait nager; elles cherchaient un bateau, des bateliers, et la compassion, pour être générale et vive, n'en était pas moins impuissante.

St.-PETERSBOURG.

M. Schnitzler dans son *Tableau de la Russie, de la Pologne et de la Finlande* (V. notre N° du 6 novembre), donne sur St.-Petersbourg, sur sa fondation, sur son accroissement et sur son commerce; des détails qui font comprendre quelle fut la pensée de Pierre-le-Grand en fondant cette capitale, et quel rôle elle joue dans la destinée de la Russie.

Il y a dans l'histoire des peuples deux sortes de capitales: les capitales qui le deviennent sans qu'elles aient été fondées dans cette vue, c'est le plus grand nombre; puis les capitales qui sont fondées avec un dessein prémédité. Quand Paris fut fondé, personne ne se doutait que ce serait un jour la capitale d'un grand empire: il en est de même de Londres, de Vienne, de Madrid.

C'est de cette manière simple et involontaire que se font les capitales au commencement des civilisations. Plus tard, quand la civilisation est plus avancée et plus raffinée, viennent des capitales faites de mains d'hommes. Alexandrie, Constantinople, et de nos jours Saint-Petersbourg et Washington. Ces capitales faites de mains d'hommes sont toujours fondées dans une intention systématique; elles révèlent la pensée du fondateur et ses vues sur l'avenir de l'état qu'il a fondé. Quelle fut la pensée de Pierre-le-Grand en fondant Saint-Petersbourg? Cette pensée a-t-elle réussi? Telle est la recherche que nous essayons de faire à l'aide du livre de M. Schnitzler.

Tous les penchans de la Russie sont vers l'Asie; voyez son territoire, incliné vers l'Orient et vers le Nord; c'est vers l'O-

rient et vers le Nord que s'écoulent ses fleuves les plus importants: le Dniéper, le Don se jettent dans la mer Noire, le Volga court vers la mer Caspienne et marque dans son vaste cours la pente de la Russie vers l'Orient; la Dwina se rend à la mer Blanche; seule de tous les fleuves russes, la Newa coule dans la Baltique et tourne ses eaux vers l'Europe occidentale.

L'histoire de la Russie, comme son sol, penche aussi vers l'Orient. Au 9^e siècle, Rurick, un de ces normands qui conquéraient des trônes dans toute l'Europe, aborde en Russie et établit le siège de son empire à Novogorod. A Novogorod, l'empire de Rurick est encore un empire européen, c'est vers l'Europe encore qu'il est tourné; le commerce de Novogorod regarde l'Europe et lie cette ville aux villes anséatiques. Mais à peine un siècle et demi s'est écoulé, et déjà la Russie a glissé vers l'Orient. Sous Oleg, la capitale de l'empire russe est à Kiow sur le Dniéper; il regarde la mer Noire et tourne le dos à l'Europe.

Alors un grand doute commence. La Russie sera-t-elle européenne ou asiatique? Sera-ce un empire d'Orient, avec la courte et passagère destinée des empires orientaux, ou sera-ce un état qui prendra rang en Europe? Pendant longtemps la Russie flotte incertaine. De Kiow, sa capitale remonte vers le nord à Wladimir, et Wladimir à Moscou.

Moscou est la ville à moitié asiatique et à moitié européenne, la ville à double visage, l'un tourne vers l'Orient et l'autre vers l'Occident, emblème expressif de la Russie, dont la fortune n'a pas encore fait de choix entre les

deux parties du monde. Au 13^e siècle, les Tartares semblent enchaîner pour toujours la Russie à l'Asie; cependant elle secoue peu à peu le joug des Tartares et redevint libre sous Ivan III; mais c'est encore vers le Sud qu'elle cherche sa fortune. Ce même Ivan détruit le commerce de Novogorod; c'était rompre les seuls liens qui rattachaient la Russie à l'Europe.

Arrive enfin Pierre-le-Grand! D'un coup-d'œil d'aigle, du coup-d'œil du génie, il voit le trouble des destinées de la Russie, et comment, vacillante entre deux vocations, elle n'a ni en Europe ni en Orient, la force et le poids qui lui appartiennent. Il voit aussi quel but il faut lui assigner. Elle penche vers l'Asie! soit! Qu'elle suive sa vocation de ce côté et qu'elle conquière l'Orient, mais sans cesser d'être européenne. Il ne faut pas qu'elle aille se perdre et s'engloutir dans ses conquêtes asiatiques; il faut que l'Asie lui appartienne, tandis que jusqu'ici elle semblait vouloir appartenir à l'Asie. Aussi, presque à la même époque, au Sud, il s'empare d'Azof, et du fond de son golfe semble annoncer à la mer Noire et à tout l'Orient les desseins à venir de la Russie, tandis qu'au Nord il fonde St. Petersbourg, afin que la capitale de son empire soit européenne; et serve de contre-poids au penchant qui entraîne la Russie en Asie.

Fonder St. Petersbourg! Entendez-vous les cris qui s'élevèrent du sein de la vieille Russie? Quoi! au milieu des marais, au sein de forêts sauvages, la capitale de l'empire! Cent mille travailleurs viendront périr dans ces boîtes empesées avant qu'une maison ait pu s'élever! Qu'importe?

Cependant le clair de lune permettait de voir que de moment en moment le courant de l'eau emportait, en l'éloignant de plus en plus du rivage, l'infortunée que tant de témoins contemplaient sans pouvoir l'assister. Ses longs cheveux flottaient autour de sa tête et sur son manteau déployé autour de son corps, elle semblait portée et couchée la figure vers le ciel : quelques-uns des spectateurs croyaient apercevoir un léger mouvement de ses mains; d'autres, calculant le temps qui s'était écoulé depuis sa chute dans l'eau, jugeaient qu'en elle toute force devait être anéantie; mais une de ces personnes ayant dit d'une voix haute et retentissante que cette femme devait être morte, et que les tentatives pour la sauver seraient désormais impuissantes, aussitôt le cri : *au secours! au secours!* a été poussé par elle d'une manière énergique et déchirante, et de moment en moment elle répétait ce cri d'une voix plus effrayée, plus lamentable.

Enfin un batelier à paru, quoiqu'il fût seul, quoique la rivière fût haute et forte, il s'est jeté dans un batelet, après avoir eu la précaution de se faire passer sous les aisselles une corde dont plusieurs personnes ont tenu le bout; il s'est dirigé vers la femme que l'on voyait toujours flottante à la surface de l'eau; il l'a saisie par les cheveux et ramené au rivage; elle ne parlait plus, mais ses lèvres s'agitaient et elle respirait encore. Des hommes de garde, le commissaire de police du quartier se trouvaient là, et l'infortunée qui venait d'échapper, après trois quarts d'heures d'angoisses à un si grand péril, a été emportée pour recevoir les secours que son état exigeait. Le témoin, digne de foi, de qui nous tenons ces détails a remarqué que cette femme, âgée d'environ 26 à 28 ans, portait à son cou un colser, à ses doigts des bagues d'une valeur assez grande pour faire juger qu'une autre cause que la misère l'avait portée à cet acte de désespoir.

— Aujourd'hui, figuraient sur les bancs de la police correctionnelle un caporal, un grenadier et un tambour de la garde nationale d'Auteuil. Tous trois étaient prévenus de voies de fait, et la prévention remontait précisément à un jour où tous trois étaient de garde.

Le plaignant : Je me promenais avec plusieurs amis et quelques dames, lorsqu'en passant devant le corps de garde, nous vîmes le tambour faire des gestes indélicats aux dames qui nous accompagnaient. Je lui adressai quelques représentations fort convenables; mais tout-à-coup le tambour courut au corps de garde en criant : *Aux armes! aux républicains!* Nous continuâmes notre chemin sans faire attention à tout cela, quand, tout-à-coup, le caporal qui était sorti du poste vint me saisir ma canne par derrière et m'en porta un coup qui m'ouvrit le front. Je tombai, il continua de me frapper. Un de mes amis vint à mon secours; mais aussitôt un des grenadiers de garde vint se joindre au caporal, et ils nous frappèrent à coups de pieds et à coups de poing. Je me relevai armé d'une pierre, et, ayant terrassé un des assaillans, ah! ma foi, j'avoue que j'allais le tuer, si le sergent de garde ne fût venu pour les mettre à la raison.

Le tambour : Ma foi, moi, j'étais un peu dedans, mon président.

Le caporal : Ah dam! j'avais bu aussi quelques verres de vin chez le père Menou.

Le grenadier : Je suis étranger à la chose et incapable de toute espèce de boisson; mais on me tapait et j'ai tapé.

Le tambour est condamné à 3 mois de prison,

Pierre veut que la Russie ait sa capitale en Europe, et pour cela il faut que cette capitale soit sur la Baltique. Périclent donc, s'il le faut, cent et cent mille paysans, périsse la fatigue, rien ne coûte à ce hardi génie! Mais les vaisseaux de la Suède viendront insulter cette capitale naissante! Mais les inondations de la Newa viendront l'engloutir! Les vieillards du pays montrent un vieil arbre d'une hauteur immense, et disent qu'il y a des temps où les flots de la Newa roulent au-dessus des plus hautes branches. Les palais de la ville nouvelle seront-ils plus hauts que l'arbre que montrent les vieillards? Qu'importe tout cela? il faut que la Russie soit un empire européen, et pour cela il faut que sa capitale soit à l'Europe. Ne parlez donc ni des vaisseaux de la Suède qu'arrêteront les batteries de Cronstadt, ni des inondations de la Newa que vaincra la persévérance des Russes.

La vieille Russie résiste en vain, elle soulève en vain et ses boyards et ses strelitz; Pierre est inflexible; les supplices domptent l'opiniâtreté moscovite; s'il faut verser le sang pour régénérer la Russie, il le versera par flots et sans scrupule, pour vaincre l'ancien régime, ce monarque révolutionnaire prend à ses ordres la terreur; et malheur à quiconque arrêtera l'essor du novateur! Quel qu'il soit, fût-ce son propre enfant, il périsse.

De Pierre-le-Grand jusqu'à Catherine II, St-Pétersbourg semble languir. En 1724, selon un voyageur, il y avait à St-Pétersbourg 60,000 maisons, « mais en grande partie si misérables, que deux heures de temps suffiraient pour les démonter et les transporter ailleurs. » C'étaient des baraques

le caporal à un mois et le grenadier à 15 jours de la même peine.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Une chasse à courre vraiment extraordinaire et digne d'être conservée dans les annales de la vénerie, a eu lieu hier, et excitera, nous en sommes persuadés, le plus vif intérêt chez les amateurs de ce plaisir royal. L'équipage de M. le baron Schiekler a attaqué à midi et demi dans les bois de Rochefort, un magnifique cerf dix cors qui y donnait depuis quelque temps. Des relais de chiens avaient été disposés dans la direction de Rambouillet et de Dourdan. Mais le cerf, comme s'il eût voulu se jouer de toutes les prévisions, attaqué par 32 chiens, débûche sur le champ, se dirigeant sur Arpajon, rentre dans les bois de Biscorne, traverse la forêt de Marcoussy, les bois des Charmeaux, des Carmes, la vallée de Chevreuse près d'Orsay, se rembuque dans les bois de Puteaux, gagne la forêt de Verrières, prend de l'eau aux étangs de Meudon, se fait battre près du parc, et enfin, halali sur pied, se jette au-dessus de Sèvres dans la cour d'un blanchisseur, où les chiens le portent bas au bout de quatre heures et demie de chasse. Il faut avoir été témoin de cette chasse presque fabuleuse, et telle qu'il s'en fait une dans vingt ans, pour se faire une idée de sa vitesse et de ses difficultés.

« La vigueur des chiens d'attaque, qui, sans le secours d'un seul relai, à travers des bois épais, des marais, des prairies fangeuses, des plaines détrempées par la pluie, ont poussé l'animal avec une telle rapidité, que des chevaux presque pur sang avaient la plus grande peine à suivre, ne saurait être égale que par leur intelligence et leur habileté. Ils ont admirablement démembré leur voie à travers plusieurs changes, surtout dans la forêt de Meudon, et sont arrivés sur Sèvres avec une telle égalité de pied, que, suivant l'expression de Molière.

Vous les eussiez tous vus couverts d'un juste-au-corps.

C'était chose curieuse de voir le soir au château de Rambouillet, rentrer successivement les chasseurs, les uns sur des bédets de poste, sur des chevaux de ferme, les autres en chaise de poste ou avec les charrettes du pays; quelques-uns, qui s'étaient perdus à travers cette immense course, ramenant lentement à la main leurs chevaux harassés. La journée d'avant-hier est une belle page à inscrire dans les fastes de la vénerie française.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 12 NOVEMBRE.

Hier matin, la Senne charriait de glaçons.

— La *Banque de Belgique* a, dit-on, reçu de Paris un seul envoi, pour plus de quatre millions de francs, valeur nominale de titres convertis de la dette espagnole. Les capitalistes auxquels ils sont remis ou destinés, se plaignent d'être forcés de prendre en échange des obligations qu'ils ont déposées, ce qu'on appelle des *grosses pièces*, c'est-à-dire, dont le montant dépasse quatre cents piastres ou mille florins d'après le change de Bruxelles et d'Anvers.

Ces plaintes ne peuvent toucher la Banque, qui n'est ici qu'un intermédiaire entre les porteurs des titres et des maisons chargées de réaliser la conversion, autrement, la *Banque de Belgique* remplit ici les fonctions d'un commissionnaire en fonds publics, elle donne ce qu'on lui envoie.

Dependant, de ce que la spéculation a établi une différence de prix entre les petites et les grosses

en bois, et la capitale ressemblait plus à un champ de foire qu'à une ville. A mesure que l'on bâtit en pierre, le nombre de ces prétendues maisons diminue singulièrement. Ainsi, en 1762, on ne compte plus que 45,354 maisons, dont 460 seulement sont en pierre. En 1822, il y avait 8525 maisons, dont 2764 en pierre. La population s'est accrue aussi d'une manière rapide.

En 1750, 74,273 âmes; 1784; 191,846; 1789, 217,948; 1800, 220,208; 1804, 271,137; 1816, 386,285; 1828, 422,166; 1833, 445,135.

Ce qui est curieux, c'est que dans cette population les femmes sont en petit nombre, en regard au nombre des hommes, ainsi, dans presque toutes les années que nous avons citées, il y a deux hommes et plus contre une femme; en 1828, 125,000 femmes contre 297,000 hommes, en 1833, 154,000 femmes contre 291,000 hommes. Cela témoigne d'une ville militaire et commerciale, d'une ville nouvelle où les hommes viennent servir ou négocier, et dont la population est encore quelque peu flottante.

Le commerce a pris à St-Pétersbourg un accroissement extraordinaire. En 1801, les droits de douane de Cronstadt rapportaient 5,681,229 r.; en 1832, ils ont rapportés 48,267,378 r. La grandeur et la prospérité croissante de St-Pétersbourg témoignent de la grandeur et de la prospérité de la Russie, car la tête d'un empire languit et s'affaïsse quand le corps déçoit. Cette prospérité témoigne aussi en faveur de Pierre le Grand, contre ceux qui le blâmaient d'avoir placé sa capitale à l'extrémité de son empire et sur un sol à peine conquis sur la Suède.

pièces, allant de 1 à 1 1/2 p. cent, il est des malveillans qui prétendent qu'il y a eu calcul à ne donner que des grosses pièces en échange, afin de profiter usurairement des besoins de ceux qui auront à livrer des petites pièces vendues à termes. On peut répondre, que le gouvernement espagnol ne s'est point engagé à fournir des obligations de faible importance; en second lieu, que la distinction faite entre les petites et les grosses pièces n'est pas rationnelle, puisque la moindre valeur des titres *cortés* émis à Londres, était de 6000 florins (510 livres sterling ou 2400 piastres), ce qui n'entrevoit point les transactions; elles étaient au contraire, plus actives sur ces titres dans les moments de crise ou de hausse, que sur les perpétuelles, Guehard, etc.; on s'habitue à vendre et à acheter un nombre déterminé de piastres ou florins, sans substituer l'espèce des pièces à livrer.

— Des personnes intéressées dans la faillite de la maison de banque Cogels et de Wellens, affirmaient hier que M. Cogels était en état d'arrestation à Aix-la-Chapelle, pour défaut de papiers en règles; que son extradition avait été demandée au gouvernement prussien, qui l'accorderait malgré qu'il n'y eût point de traité formel, la police belge lui ayant renvoyé plusieurs de ses sujets prévenus ou condamnés. (Mercur.)

— La faveur qui s'est portée depuis trois jours sur les actions de la Banque de Belgique se soutient; les primes sont restées hier 14 3/4 p. c. argent, et 15 papier. On dit qu'au prochain bilan (1^{er} janvier), outre les intérêts de leurs versements, les actionnaires recevront un dividende de 3 à 4 p. c. (Id.)

— On donne comme certain que M. Cockerill a donné sa démission des fonctions qui lui avaient été déléguées dans l'administration de la société des charbonnages et usines d'Ougrée. Les motifs qui l'ont décidé à cette subite retraite ne sont pas encore bien connus. (Id.)

— La disparition de M. D..., receveur de l'enregistrement à Bruxelles, a été officiellement constatée; hier dès le matin, les scellés ont été apposés sur ses bureaux et appartements; un avis affiché à la fenêtre annonçait au public qu'il devait s'adresser rue des Grands Carmes, pour obtenir du papier timbré. Les bruits varient sur le quantum du déficit et des dettes laissées par ce comptable en fuite.

— On a vu, dans le compte rendu par les journaux de l'audience de la cour d'assises du Brabant du 9 de ce mois, que dans la cause en calomnie intentée par M. Marie Vallienne contre M. Lelong, ancien éditeur responsable du journal le *Méphis-tophélès*, ce dernier a déclaré que M. Geuse, employé de la Société générale, est l'auteur du premier des articles incriminés. On assure que la direction de cette société a fait connaître à M. Geuse, que s'il n'établissait pas judiciairement qu'il n'est pas l'auteur de l'article qui lui a été attribué et qui constituerait une calomnie contre M. Marie Vallienne, il sera sur-le-champ rayé du tableau des employés de la Société générale. (Belgo.)

— M. Evain, ministre de la guerre, venant de Paris, par Douai, est passé samedi par notre ville, et a été obligé de s'y arrêter un instant pour faire réparer le dégât que sa voiture a éprouvé en traversant la plaine St-Martin au moment où deux batteries d'artillerie faisaient l'exercice à feu. Il paraît que la détonation de quelques pièces qui se trouvaient en batterie près du pavé, a brisé toutes les glaces de chaise de poste du ministre.

Il avait compris qu'un empire continental à peine civilisé doit avoir une capitale maritime, parce que c'est là le seul moyen de donner à la civilisation un accès facile.

A cette époque aussi bien, c'était le nord de l'Europe qui était le théâtre de la civilisation. L'Angleterre, la Hollande, la France septentrionale, l'Allemagne, la Suède elle-même attiraient tous les regards; c'était là qu'étaient les arts et le commerce; c'était là qu'étaient la politique et la guerre; c'était de ce côté que le Prométhée de la Russie devait chercher à dérober le feu céleste. Depuis ce temps, le théâtre de la civilisation européenne a changé, ou plutôt s'est agrandi. Il embrasse le Midi et le Nord. L'Orient a semblé sortir de son antique oubli. Les canons de Napoléon ont réveillé l'Egypte; Malte et Corfou appartiennent à l'Angleterre et ressentent le mouvement de sa vie; la Grèce est indépendante et veut s'unir à l'Europe. La civilisation a repris le chemin de la Méditerranée, qu'elle avait paru oublier depuis L. pante. Dans cette nouvelle vicissitude des choses, la Russie n'a point oublié les exemples et les leçons de Pierre-le-Grand. Il avait fondé St-Pétersbourg pour toucher par le Nord la civilisation européenne; elle veut avoir Constantinople pour toucher encore cette civilisation par le Midi.

Il y a de profonds politiques qui prétendent qu'avec deux capitales, la Russie, tôt ou tard, fera deux empires, et que la conquête de Constantinople amènera ce démembrement.

La Russie veut Constantinople par la même idée que Pierre-le-Grand a voulu Saint-Pétersbourg. L'Europe occidentale souffrira-t-elle que ce soit avec le même succès!

Hier matin, un ouvrier de cette ville s'est brulé la cervelle près du Nouveau Pachéco. Voici la copie du billet qu'il avait écrit avant de se donner la mort, et qui a été trouvé par un gendarme tout taché de sang :

Seigneur, O mon Dieu,
O vous Ste.-Vierge-Marie,

Et vous âmes charitables telle que Madame la comtesse de Mérode, Mme. la duchesse de Beaufort, Mlle. la comtesse de Rose et tant d'autres, tels que vous avez pitié de ma pauvre et bonne femme et de mes malheureux enfans.

Tant qu'à moi je me prends la vie parce que je vois que je ne sais pas assez gagner pour subvenir aux besoins de ma pauvre et malheureuse famille. Je dis adieu à tous mes amis.

Joseph-Emanuel Evrard,
Rue des Alexiens.

Adieu, cher père, chère mère, chère et tendre femme et mes bons et petits enfans, je vous embrasse tous, je vous demande grâce et je me jette à vos pieds.

Je prie les typographes d'avoir la bonté de faire une collecte pour ma femme et mes enfans.

Deux gendarmes qui étaient en tournée ont entendu le coup de pistolet. L'arme était en morceaux.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 12 novembre. — M. le ministre de la justice présente un projet de loi pour la création d'une nouvelle chambre à la cour d'appel de Bruxelles. Les réclamations qui ont été adressées au gouvernement et aux chambres relativement au retard qu'éprouvent les jugemens à cette cour, ont été l'objet d'un mûr examen; on a reconnu que l'adjonction de trois conseillers, autorisée dernièrement, a été insuffisante, et que si l'on veut mettre un terme à l'arriéré qui s'accroît chaque année, il y a nécessité de créer une nouvelle chambre.

Ce projet est renvoyé à une commission qui sera nommée par le bureau.

M. le ministre de la justice dépose également un projet de loi relatif à la compétence en matière civile.

La chambre en ordonne l'impression et le renvoi à une commission qui sera également nommée par le bureau.

L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet sur les taxes des lettres et sur les postes rurales.

Personne ne demandant la parole sur l'ensemble du projet, on passe à la discussion des articles.

Art. 1^{er}. A compter du 1^{er} janvier 1836, la taxe des lettres sera réglée d'après la distance en ligne droite existant entre les directions de postes dont dépendent le lieu où la lettre a été confiée à l'administrateur, et celui où elle doit parvenir.

Cette taxe sera perçue conformément au tarif ci-après pour une lettre simple.

Jusqu'à 30 kilomètres inclusivement	2 décimes.
de 30 à 60 »	3 idem.
de 60 à 100 »	4 idem.
de 100 à 150 »	5 idem.

et ainsi de suite en ajoutant un décime par 50 kilomètres.

Adopté.

2. La lettre simple de, et pour la même commune, sera taxée à un décime. Adopté.

3. La lettre simple, des, ou pour des communes desservies par la même direction de poste, sera taxée du port de deux décimes.

M. le ministre des finances demande que les mots *des services par* soient remplacés par les mots : *dépendant de*. Ce changement est adopté. L'art. 3 ainsi amendé est adopté.

Art. 4 donne naissance à plusieurs amendemens. Sur la demande de M. Liehts et du ministre des finances, l'article et les amendemens sont renvoyés à la section centrale, pour proposer une nouvelle rédaction.

On passe à l'art. 5 ainsi conçu :

Seront considérées comme lettres simples celles au-dessous du poids de 10 grammes.

Les lettres de 10 à 15 grammes paieront deux ports; celles de 15 à 20 grammes paieront deux ports et demi, et ainsi de suite, en ajoutant un demi port de cinq en cinq grammes.

La section centrale propose la rédaction suivante :

Seront considérées comme lettres simples celles au-dessous du poids de 10 grammes.

Les lettres de 10 à 15 grammes exclusivement, paieront la moitié en sus du port de la lettre simple; celles de 15 à 20 inclusivement, deux fois le port; celles de 20 à 30 inclusivement, deux fois et demi le port, et ainsi de suite, en ajoutant la moitié de port de la lettre simple de 10 en 10 grammes.

La chambre a adopté ensuite l'art. 5, suivant la rédaction de la section centrale.

Art. 6. Les taxes des lettres simples affranchies, adressées à des militaires au dessous du grade d'officier, en activité de service, est fixée à un décime, si la distance à parcourir n'excède pas 30 kilomètres, et à 2 décimes quelle que soit la distance à parcourir dans le royaume. — Adopté.

Art. 7. La lettre à laquelle sera attachée un échantillon de marchandises, sera taxée conformément aux articles précédens.

Il sera perçu en outre pour l'échantillon une taxe réduite au tiers de la taxe d'une lettre du même poids, mais seulement lorsque l'échantillon sera présenté sous bandes ou de manière à ne laisser aucun doute sur sa nature,

et qu'elle ne contiendra d'autre écriture que des numéros d'ordre.

Si l'échantillon est envoyé isolément, la taxe sera également réduite au tiers du port fixé pour une lettre du même poids, sans qu'elle puisse néanmoins être en aucun cas inférieure à la taxe de la lettre simple. — Adopté.

8. Les taxes ci-dessus seront perçues en décimes et en forçant au profit du trésor toute fraction de décime. — Adopté.

9. L'affranchissement des journaux, ouvrages périodiques, livres, papiers de musique, prospectus, annonces et avis imprimés de toute nature, est fixé, quelle que soit la distance parcourue dans le royaume :

A un centime par feuille au-dessous de 12 décimètres carrés.

A deux centimes par feuille de 12 à 30 décimètres carrés.

A quatre centimes par feuille de 30 à 60 décimètres carrés.

Et ainsi de suite en augmentant de deux centimes par 30 décimètres ou par fractions de 30 centimètres carrés.

La moitié du produit de la taxe sur les journaux déterminée par cet article, sera versée au trésor, l'autre moitié sera répartie entre les employés des bureaux chargés de l'expédition et de la réception.

La section centrale propose le retranchement de ce dernier paragraphe.

M. le ministre des finances. La section centrale demande le retranchement du paragraphe qui accorde aux employés la moitié du produit de la taxe des journaux. Je ne puis me rallier à cette suppression, qui serait contraire à la distribution régulière des journaux, ce qui ne serait pas une économie.

Cet abandon fait partie des émolumens des employés, c'est une portion de leur traitement; si donc on supprimait ce paragraphe, le gouvernement serait obligé dans le budget des dépenses de demander une somme qui s'éleverait au moins à 30,000 fr. pour augmenter les traitemens des employés, afin de rétablir leurs émolumens en proportion de ce que cette suppression enlèverait à leurs moyens d'existence.

M. Gendebien. Je voulais parler contre l'amendement de la section centrale, mais M. le ministre l'ayant fait, je ne puis que le féliciter et l'engager à y persister. J'aurais même voulu qu'on laissât subsister ce qui existait sous Guillaume, c'est-à-dire abandonner aux employés la totalité de la perception de la taxe des journaux. Je ne sais jusqu'à quel point une telle proposition serait accueillie ici, mais elle serait plus juste et plus libérale que celle qui est proposée.

M. Liehts. La section centrale, en supprimant le dernier paragraphe, était loin de penser qu'elle introduirait dans la loi une disposition illibérale. Elle a été frappée de l'irrégularité qu'il y avait à laisser les directeurs de postes retenir des deniers, sans passer par la filière de la cour des comptes. Une preuve que la section centrale n'était pas seule de cet avis, c'est qu'au commencement de la révolution, le ministre des finances avait fait savoir aux directeurs des postes, que ces abus devaient cesser à l'avenir, et qu'ils auraient à verser au trésor le produit de la taxe des journaux.

Cette résolution du ministre ne fut pas de longue durée, et il fut obligé de la révoquer.

Je conçois les motifs du gouvernement, mais on pourrait atteindre le même but, en donnant aux employés une quote part dans les recettes, mais en les soumettant au visa de la cour des comptes. De cette manière, au moins, il n'y aurait pas d'irrégularité.

M. Gendebien propose par amendement de laisser aux employés la totalité de la taxe.

Cet amendement mis aux voix n'est pas adopté.

L'article 9 est ensuite adopté sans changement.

L'article 11 est adopté en ces termes :

Les taxes fixées par les deux articles précédens continueront à être perçues d'avance.

La séance est levée à 4 heures. — Demain séance publique à midi.

LIEGE, LE 13 NOVEMBRE.

On peut se rappeler qu'au moment de la discussion relative à l'industrie cotonnière, il parvint au gouvernement belge des notes de la Suisse, de la Prusse et de la France, dans lesquelles ces états défendaient les intérêts de leur commerce et de leur industrie, menacés par les mesures prohibitives demandées en faveur des industriels de la Flandre. La démarche de la Suisse et de la Prusse ne donna lieu à aucune espèce de commentaires; mais il n'en fut pas de même de celle de la France: c'était un ordre que cette puissance donnait à la Belgique, on lui imposait l'obligation de consommer les produits d'outre-Quivrain; c'était une preuve nouvelle de la servitude qui pesait sur la Belgique. Cependant les réclamations de la France n'avaient rien qui les distinguât de celles de la Prusse et de la Suisse: la France avait même peut-être plus de droits pour réclamer que les deux autres états, puisqu'elle était au moment d'apporter des modifications à son tarif de douanes, modifications dans lesquelles la Belgique devait trouver un avantage. Mais enfin, les passions ne tirent aucun compte de cet état de choses, et l'on sait que dans cette affaire les feuilles ennemies de la révolution surtout ne se firent pas faute de déclamations. Voici cependant la Prusse, qui agit en-

vers la Hollande avec certes beaucoup moins de façon que la France n'en a mis envers nous. Cette première puissance déclare nettement au roi Guillaume que si la loi proposée par lui aux états-généraux est mise à exécution, elle prendra des mesures de représailles contre l'industrie et le commerce de la Hollande. C'est le *Handelsblad* d'Amsterdam qui nous apporte aujourd'hui cette nouvelle, il s'exprime de la manière suivante :

Nous apprenons d'une source authentique que le gouvernement prussien a adressé à notre cabinet différentes notes relatives à la loi sur les céréales qui vient d'être présentée à nos chambres. Le gouvernement prussien y témoigne sa surprise de ce que celui des Pays-Bas présente cette loi au moment où tous les états de l'Europe reviennent du système erroné de vouloir favoriser l'agriculture aux dépens des consommateurs. La Prusse déclare ensuite qu'elle aura recours à des représailles législatives contre notre commerce et notre industrie, si la loi sur les céréales dont il s'agit est adoptée et mise à exécution dans ce pays.

Nous disions, il y a quelques jours, que la loi relative aux céréales deviendrait une source d'embarras nouveaux pour le roi Guillaume, et le fait rapporté par le *Handelsblad* vient encore à l'appui de notre opinion. Le gouvernement hollandais se trouvait placé dans l'alternative de mécontenter toute la population commerciale du pays ou de repousser les plaintes de l'industrie agricole; mais voici que le grief du commerce va devenir beaucoup plus grave encore qu'il n'était, la Prusse menaçant d'user de représailles, si la loi sur les céréales est mise à exécution. On sait que la Prusse pourrait frapper au cœur le commerce de la Hollande; elle tient, comme on dit, une partie de ses destinées dans ses mains.

Ainsi, en présence des réclamations que fait entendre cette première puissance, c'est une question tout à fait vitale pour le commerce hollandais qui va s'agiter aux états-généraux. Il ne faut pas croire que l'intérêt au nom duquel la Prusse a dû parler, soit un intérêt minime, c'est le commerce de la ville de Dantzick qui est menacé par la loi sur les céréales, c'est l'agriculture de la Pologne prussienne qui serait atteinte, si cette loi recevait son exécution.

Nous l'avons déjà dit, le remède n'est point là où le cherche le roi Guillaume, il n'est pas le système des prohibitions dont l'agriculture aurait elle-même plus tard à souffrir, il est dans une diminution des impôts qui accablent son pays.

Dans sa séance d'hier, le conseil de régence a approuvé le procès-verbal de la séance précédente. Il s'est ensuite formé en comité général.

M. Closset a fait une proposition qui a pour but d'engager le conseil à réclamer du gouvernement une prompte réorganisation des universités de l'état. Cette proposition a été appuyée.

Un projet d'adresse doit être présenté par le collège des bourgmestres et échevins dans la séance de samedi prochain.

Nous avons reçu de La Haye la nouvelle suivante :

M. G. Schimmelpenninck est nommé secrétaire d'état en remplacement de M. le baron J.-G. De Mey de Streefkerk, et entrera en fonction le 12 de ce mois.

(Lyna.)
— Mademoiselle Mars a refusé de jouer le rôle de la grand-mère dans la pièce nouvelle de M. Scribe. Ceci nous est une occasion de dire au juste l'âge de Mademoiselle Mars, que souvent on fait plus vieille qu'elle n'est réellement. Mlle. Mars, dont le dernier passeport, à l'instar des dix précédens, mentionne l'âge de 36 ans, est née à Versailles le 19 décembre 1778. C'est le jour de la naissance de la duchesse d'Angoulême, qui a aujourd'hui 56 ans passés. C'est dans cette même année 1778 qu'est mort Voltaire, à l'âge de 84 ans.

Mademoiselle Mars a un fils de 37 ans. Cette circonstance rapprochée de l'âge qu'elle s'attribue dans ses passeports; rappelle assez la naïveté du fils de la belle madame B..., qui venait de déclarer à l'empereur Napoléon qu'elle avait 35 ans, quand le jeune homme, interrogé à son tour sur son âge, répondit : « Sire, juste un an de plus que ma mère. »

— La revue des théâtres du 7 novembre contient ce qui suit : « Une affaire assez scandaleuse serait arrivée au théâtre de Rouen : Deux acteurs de ce théâtre, M. Amédée Vadé-Bibre et M. Alexandre, après s'être pris de querelle, en seraient venus aux coups de poing. Dans ce duel populaire, M. Alexandre aurait eu deux doigts coupés par une morsure de son adversaire, ce qui nécessiterait une amputation, et aurait motivé un mandat d'amener contre M. Vadé-Bibre. »

Séance publique du conseil de régence de Liège samedi prochain, 14 du courant, à cinq heures du soir.

ANNONCES.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Qu'auront l'honneur de donner Richard et Cecilia MULDER, jeunes pianistes de Strasbourg, âgés de 14 et 9 ans, vendredi 13 novembre 1835, à la Salle d'Emulation de cette ville.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture.
- 2^o Grand concerto pour le piano forte, composé par C. Czerny.
- 3^o Récitatif et air de l'opéra de Joseph, de Méhul, chanté par M. Mulder, père.
- 4^o Variations brillantes pour piano-forte à 4-m.; composées par Kalkbrenner et exécutées par Richard Mulder et sa sœur Cecilia, son élève âgée de 9 ans.

DEUXIÈME PARTIE.

- 5^o Ouverture.
 - 6^o Concertina pour le piano-forte, de Joseph Czerny, exécuté par Cecilia Mulder.
 - 7^o L'Orage ou la Prière du Matelot, grande cantate de Messmaecker, chantée par M. Mulder, père.
 - 8^o Pot-pourri ou introduction, variations et rondo pour deux piano-forte, sur des motifs favoris de C. M. de Weber, composées par Richard Mulder et exécutées par lui et sa sœur Cecilia.
- Des billets d'entrée sont disponibles à la salle du concert, raison de 3 francs.
On commencera à 6 1/2 heures du soir.

Remarque. — La personne exclusivement chargée de présenter les listes de souscription aux respectables familles de cette ville ayant pu seulement s'occuper de la liste du dernier concert, de sorte que celle du concert proposé ci-dessus n'a pu circuler régulièrement. Les jeunes artistes n'espèrent pas moins d'être honorés de la présence des amateurs. MM. les officiers et étudiants ne paieront le billet que 2 francs.

GRAND DIVERTISSEMENT dimanche 15 et lundi 16, chez Laurent LHOEST à ANS, ancienne maison Nanette. On y trouvera toutes sortes de RAFFRAICHISSEMENTS, bon VIN et HOUGARDE; on y JETTERA de GROS DINDONS.

VENTE

D'IMMEUBLES ET RENTE.

JEUDI 19 NOVEMBRE 1835, 9 heures du matin, il sera procédé devant M. de Collard-Trouillet, juge de paix du canton de Seraing-sur-Meuse, en l'étude et par le ministère de M^e RADELET, notaire à Ougrée, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES et RENTE dépendants des successions de feu Guillaume Goffette, et Marie Jeanne Roufosse, décédés à Sclessin, dont la désignation suit :

Premier lot. — Une terre de trente perches cinquante aunes, dite Pré au Ruissseau, sise à Tilleul, tenant au représentant Serigny, à Jean Roufosse et à des chemins et tenue à bail par les enfants Lambert Roufosse.

Deuxième lot. — Une terre de trente perches cinquante aunes, nommée le Bosquet, en la même commune, tenant à Nicolas Joiris, à Toussaint Severin et à des chemins et exploitée par les mêmes enfants Roufosse.

Troisième lot. — Une prairie de huit perches soixante onze aunes, dite Grand Pré, sise à Bois L'évêque, commune de Saint Gilles, tenant à M. de Laminne et à des chemins.

Quatrième lot. — Une prairie de vingt six perches quinze aunes, appelée Sart Mère, sise à Sclessin, commune d'Ougrée; joignant à MM. de Laminne, Duvivier, Redouté et au chemin.

Cinquième lot. — Une terre de vingt six perches quinze aunes, dite Sart du Compteur, située audit Sclessin, aboutissant à MM. Loets-Detrixie, Richard-Lamarche et Peirée; ces trois dernières pièces de biens fonds sont exploitées par Lambert Galoppin.

Sixième lot. — Une rente de six francs sept centimes, due par Nicolas Joiris, de Tilleul.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix à Seraing; et en l'étude à Ougrée du dit M^e RADELET. 584

MORALE EN ACTION DU CHRISTIANISME,

JOURNAL DES BEAUX TRAITS INSPIRÉS PAR LA RELIGION, OU LES FAITS VIENNENT SEULS DÉMONSTRER LA PRÉCIEUSE INFLUENCE DE LA FOI SUR LA CONDUITE DES HOMMES ET SUR LE BONHEUR DE LA SOCIÉTÉ;

A LA LIBRAIRIE MODERNE, MONTAGNE DE LA COUR N^o 2, A BRUXELLES, ET A SON DÉPOT RUE DE L'ÉVÊQUE N^o 40,

PRIX FRANCO POUR TOUTE LA BELGIQUE :

La MORALE EN ACTION DU CHRISTIANISME paraît le 1^{er} de chaque mois, en un joli cahier satiné de 48 pages en 3 feuilles in-8^o, orné d'une lithographie et de vignettes exécutées dans la perfection de l'art; elle fait tous les ans deux beaux volumes de chacun 300 pages, avec couvertures dorées.

On peut affirmer sans crainte d'être démenti par aucun de ceux qui auront vu ce magnifique recueil, que jamais rien de plus beau n'a été publié en France, sous le rapport religieux, littéraire et artistique. Le premier cahier qui vient de paraître. Voici l'indication des principaux articles : AGATHERIC par Jules de Saint-Félix; SALVIATI par le comte Walsh; LA PESTE ET LE CHOLÉRA par le même; LIDIVISEE par Charles Nodier; LES JEUNES ÉCONOMES par Emile D-schamps. Le crayon habile de Jules David vient d'ajouter chaque mois à l'éclat de cette belle publication qu'il a déjà enrichie de deux admirables lithographies, dont l'une représente l'archevêque de Paris au milieu des cholériques à Conflans. Cette souscription concourt aux primes de 500, 300 et 200 fr., fondées par la LIBRAIRIE MODERNE. 584

AU GASTRONOME, PONT D'ILE, N^o 26.

L'on a reçu Truffes fraîches du Périgord, Poularde du Mans; Chevreuil, Fâtes de foie gras de Strasbourg et d'autres Gibiers, Melon d'Espagne, Grenade de Malte, Marons de Lyon, Fromage nouveau de Gruyère, Brie, Neufchâtel, Parmesan, Schapsigre et Chester, etc., etc. 601

La V^e CHARLES, née DENEUMOULIN, place St. Denis, a reçu FROMAGES de Gruyère et d'Hollande, première qualité. 490

LIQUIDATION DE FRANÇOIS DEBOUBERS, FILS.



VENTE PUBLIQUE DE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT PIÈCES DE VIN.

Le MERCREDI 25 NOVEMBRE 1835, à neuf heures du matin, il sera procédé, par l'entremise de J.-B. LEFORT, courtier de commerce et agent de change, de résidence à Liège, à la VENTE PUBLIQUE aux enchères des VINS CI-APRÈS, entreposés;

SAVOIR :

A L'ENTREPOT DES ACCISES :

46 pièces bonne côte Médoc 1832.	à 222
1 pièce vin de Langlade 1833,	67 veltes.
2 id. id.	68 »
1 id. id.	66 »
1 pièce vin de Roussillon 1832, à 222 litres.	
1 id. id.	64 veltes.
1 id. id.	64 1/2 id.

CAVE RUE DERRIÈRE LA MADELAINE, N^o 121.

2 pièces vin de côte rouge.	à 222 litres.
8 id. vin de côte de Bourg 1832, à id.	
18 id. vin de côte de Fronsac 1832, à id.	
5 id. vin de Graves rouge, 1832, à id.	
8 id. vin de St-Estèphe-Médoc, id., à id.	

CAVE SOUS LE PALAIS.

3 pièces vin de bonne côte	1832.
1 id. Palus-Queryes	1832.
8 id. Médoc	1832.

VINS DE BOURGOGNE

1 pièce vin de Beaune, grand ord ^{re} ,	1833.
3 id. Pomard	1833.
4 id. Volnay-Santenot	1833.
2 id. Corton	1833.
2 id. Chambertin	1833.
1 id. Volnay Santenot	1832.
1 id. Richebourg	1832.
3 aimes vin du Rhin	1827.
3 pièces vin muscat,	à 225 litres.
1/2 barrique Malaga,	à 111 »

VINS EN BOUTEILLES.

132 bouteilles vin du Rhin.
80 id. vin muscat.

ORDRE DE LA VENTE :

- 1^o Entrepôt des accises, 9 heures du matin;
- 2^o Cave derrière la Madelaine, n^o 121;
- 3^o Cave du Palais.

SI LA VENTE N'EST PAS TERMINÉE LE 25, elle sera continuée le 26, à dix heures du matin.

ARGENT COMPTANT.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait SAVOIR QUE LE VENDREDI 27 NOVEMBRE 1835, à 2 heures de relevée, il VENDRA aux enchères, en vertu de jugement, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON,

située à Liège, rue Hors-Château n^o 460, faisant le coin de la rue de la Rose.

S'adresser pour connaître les conditions en l'étude dudit notaire, ou en celle de M^e VIGOUREUX, avoué, rue St Severin

MERCREDI 18 de ce mois à une heure de relevée, le notaire PAQUE vendra à l'encan en sa demeure rue Souverain-Pont, des meubles et effets, consistant en garde-robes, commodes, haïses, bois de lit, matelats, linges, ustensiles de ménage, etc.

MARDI, 17 NOVEMBRE 1835, à 9 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, sis audit Hollogne, il sera, par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire, VENDU aux enchères une TERRE de 48 perches 59 aunes, située derrière chez Hone, commune de Bierset; joignant aux représentants Mottard, à Lekeux et à Joneau.

MARDI, 17 NOVEMBRE 1835, à dix heures du matin, en présence et au bureau de M. le juge de paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, sis audit Hollogne, le notaire DELBOUILLE résidant à Liège, VENDRA aux enchères DEUX MAISONS avec cour, grange, écuries, fournil, et environ 98 perches 80 aunes de jardin et prairies; plus, une TERRE de 63 perches; le tout formant un ensemble situé à Hollogne-aux-Pierres, lieu dit à la Valise, appartenant aux successeurs des époux Riga.

S'adresser audit notaire pour avoir communication du cahier des charges.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ 5 PIÈCES DE TERRE, situées à Othée et Russon. S'adresser à M^e DELBOUILLE, notaire à Liège.

BOURSES.

LONDRES, LE 10 NOVEMBRE.

3 p. c. consolidés,	90 3/8	Escompte.	00 0/0
Belg. em. 1832 C. D.	000 0/0	Différées.	00 0/0
Holl. dette active.	55 0/0	Passives.	00 0/0
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	108 1/2
Portugais 5 p. c.	88 3/4	Brsil, emp. 4 ^o 21.	85 0/0
Id. 3 p. c.	00 0/0	Mexicains, 5 p. c.	00 0/0
Espagne cortés.	42 1/4	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 11 NOVEMBRE.

Dette active.	55 15/16	Rente française.	00 0/0
» différée.	0 0/100	Métalliques.	99 3/4
Billet de chance.	25 1/8	Russie, H. et C.	104 3/8
Syndic. d'amor.	95 3/8	Esp. rente per p.	15 1/4
» 3 1/2.	80 00/0	Naples fauconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	118 0/0	Brsiliens.	86 3/4

ANVERS, LE 12 NOVEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterdam.	1 0/0 perte		
Rotterdam.	4 0/0 perte		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 5/16 A	fl. 47	A 46 7/8
Lond. p ^r Estr.	fl. 12 1/2 1/2	fl. 12 02 1/2 A	
Hamb. p ^r 40 MB	35 1/4	A 35 1/16	A 34 15/16
Bruxelles.	1/4 0/0 p.		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			» fl. 500		150 0/0 P
D'ANVERS.			BRÉSIL.	5	86 1/2
Dette act.	5	104 3/4 A	E. à L. 1824		
» différ.		43	ESPAGNE.	5	32 1/2
BELGIQUE.			B Guebli.	5	32 1/2
Emp. 48 m.	5	104 0/0	R. P. à Am.	5	32 1/2
A. B. 1835.			Emp. 1834.		46 3/8 à 31 1/2 A
Ac de la B.			Dette diff.		15
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		» à L.		
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 Act 99	lito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 3/8 P	Cert. Falc.	5	92 1/2 P
Lots fl. 100.		255 0/0 A	ÉTAT-ROM.		
» fl. 250.	4	419	A Levée 1832	5	101 1/2 P
» fl. 500.	4	705	A Ad. 1834	5	98 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300		123			

BRUXELLES, LE 12 NOVEMBRE.

Em. R., fin ct.	101 0/0	Métalliques.	102 1/2 P
» pri. 1 moi.	000 0/0 dt 1 A	Naples.	92 1/8
Dette active.	54 1/2	Rome.	101 1/2 A
E. de 1832.	100 0/0 P	Brs. Rothsc.	86 0/0 A
Act. Soc. Gén.	835 0/0 P	E. Ardo. 1835.	46 1/8
S. de c. de cyv.	146 0/0 P	Empr. Guebli.	32 0/0 A
Banq. de Belg.	114 1/2 P	P. à Amst.	31 3/4
S. du c. de S. O.	110 0/0	Fin cour.	00 0/0 0/0
S. Haus-Fourn.	118 1/4 A	D. différée.	15 1/8 P
Banq. lone.	97 0/0	Cortés à Par.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	107 1/4 P	» à Londr.	31 1/4 P
Sclessin.	110 1/2 A	Coup. Cortés.	2 0/0 A
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	CHANGES	
Dette act. H. H.	54 1/2	Amsterdam.	0/0 P
Syndi. d'amorti.	00 0/0	Londres et.	00 00 0/0
Loisr. av. coup.	99 0/0 P	» 2 mois.	00 00 0/0
» inscript.	103 0/0 A	Paris.	0/0 av.

VIENNE, LE 3 NOVEMBRE.

Métalliques, 401 7/8. — Actions de la banque 1190.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 11 ET 12 NOVEMBRE.

Quatorze navires, venant de Bremen, d'Emden, de Tonnin, de Riga, St.-Petersbourg, d'Elushorn et Marseille, chargés de tabac, huile de baleine, avoine, beurre, graine de lin, blé de sarrazin, savon, potasse et chanvre.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

4000 Kiloqrs poivre Sumatra, pris à l'encan.
30000 Kiloqrs bois de Campêche coupe d'Espagne, de fl. 4 7/8 à fl. 5.

MARCHE.

Liège, le 12 novembre. — Froment, l'hectolitre, 43 84 — seigle 10 10.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 62, à Liège